

5. La présente Lettre d'entente n'est pas soumise à la procédure de grief prévue à la présente entente collective.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal, ce 15^e jour du mois de décembre de l'année 2008.

POUR

UNION DES ARTISTES

ASSOCIATION DES COMPAGNIES DE THÉÂTRE INC.

Raymond Legault
Président

Frédéric Dubois
Président

Parise Mongrain
Secrétaire générale

Lilie Bergeron, porte-parole
Comité de négociation

Jacques Jobin
Coordonnateur